



INTERVILLAGES LOMAGNE 2025

1 INTRODUCTION

le conseil municipal des enfants de BEAUMONT DE LOMAGNE se mobilise pour rassembler grands et petits autour d'un évènement festif sur son territoire, en faisant participer les autres communes de la Lomagne . L'objectif va être de mobiliser beaucoup de monde en motivant communes, associations, sportifs et bénévoles, à venir défendre ou soutenir leur commune. « Intervillages 2025 » est lancé !

Le but est de mettre en place une journée conviviale et de créer des liens entre les communes. Des épreuves drôles et chronométrées sont mises en place afin d'obtenir le meilleur temps par équipe.

L'équipe gagnante remportera un trophée à remettre en jeu l'année suivante.

L'objet du présent règlement simplifié est de définir les grands principes de fonctionnement de cet événement. Il pourra être revu à tout moment et sans préavis par le Comité d'Organisation.

2 PRINCIPE GENERAL

Le principe retenu consiste à faire participer à des épreuves des « équipes de 15 athlètes minimum jusqu'à 25 dont 4 femmes, 4 hommes et 3 juniors de moins de 14ans.

Il s'agit d'un affrontement par équipes, chaque équipe représentant sa commune ou un groupement de communes voisines du territoire de la communauté de communes de la Lomagne ou d'une commune jumelée.

Un classement des communes est établi par épreuve ; Un tableau des médailles désignera la commune vainqueur de « l Intervillages Lomagne 2025 ».

3 PLANNING GENERAL

L'événement s'étend sur 1 jour sur la base de loisirs et terrain de football le 30/08/ 2025. Les épreuves s'enchaînent tout au long de la journée samedi 9h30 – 22h30

4 ORGANISATION

Le Comité d'Organisation d'Intervillages Lomagne 2025 est joignable à l'adresse mail suivante : cme.beaumont82@gmail.com

5 PARTICIPANTS

5.1 Modalités d'inscription

5.1.1 Athlètes

Les inscriptions se font sur internet via google forms ou version papier disponible auprès de votre mairie, sur le site de la mairie de Beaumont de Lomagne ou auprès de l'office de tourisme et sont ouvertes jusqu'au **30 juillet** 2025.

Les Juniors devront être nés entre 2012 et 2019.

Les participants devront habiter la commune qu'ils représentent ou à proximité d'une autre commune qui s'inscrit en tant que regroupement de communes ou dans une commune jumelée.

Chaque participant mineur devra fournir une autorisation parentale.

Cette manifestation est **gratuite** et ouverte à toutes et à tous sous réserve d'une condition physique cohérente avec les différentes activités sportives proposées.

L'inscription préalable est obligatoire. **Aucune équipe ne pourra être inscrite le jour même.**

5.1.2 Bénévoles

Le Comité d'Organisation est à la recherche de bénévoles pour cet événement pour différentes Missions : pointage, orientation, animation des épreuves, arbitrage, logistique, distribution des collations, etc. L'inscription se fait sur le même site internet que pour les athlètes.

5.2 Constitution des équipes

A partir des pré-inscriptions faites en ligne, le Comité d'Organisation constituera les équipes avec les communes. Les équipes devront donner les noms des participants à chacune des épreuves auxquelles ils souhaitent prendre part.

Chaque équipe désignera un capitaine. **Le capitaine devra avoir plus de 18 ans.** Ce dernier devra – avec l'accord de ses co-équipiers – organiser l'équipe pour les épreuves (« qui fait quoi »).

Le capitaine représentera son équipe auprès du jury. Il doit veiller à **l'esprit collectif et à une ambiance conviviale, amicale et courtoise.**

6 EPREUVES

6.1 Déroulé des épreuves

Pour chaque épreuve est indiqué le nombre et le type de participants :

- A : Adulte, sans distinction de sexe,
- M : Adulte, avec obligation de Mixité H/F,
- J : Junior, sans distinction de sexe.

Cette classification est suivie du nombre de personnes devant composer l'équipe. Ex : biathlon 3J/3M signifie : 3 Adultes dont au moins 1 Homme et 1 Femme + 3 Juniors

Les épreuves se dérouleront selon différents formats : soit au temps, soit via des tableaux à élimination directe après confrontation entre équipes. Un minimum de deux affrontements par épreuve est garanti excepté pour les activités Aquaparc et Ventriglissee.

6.2 Attribution des points

Le classement général est établi en fonction d'un nombre de points que les équipes remporteront en fonction de leur performance dans chacune des épreuves dans lesquelles elles sont engagées.

Pour chaque épreuve, des points seront attribués à chaque équipe en fonction de sa performance.

Chaque équipe marque des points en fonction des épreuves. Les points sont additionnés au fur et à mesure des épreuves tout au long de la journée. Un tableau des scores permettra l'affichage des points en direct. A la fin des jeux, les totaux des points seront faits et le classement figé.

Dans le cas des épreuves chronométrées, l'équipe qui fait le plus petit temps marque le maximum de points et l'équipe qui met le plus de temps marque zéro point.

(Exemple pour 10 équipes inscrites : le premier marque 10 points, le second 9 points [...] et le dernier 0 points)

Dans le cas des épreuves en duel, les équipes s'affrontent comme pour un tournoi. L'ordre des équipes qui s'affrontent aux premiers duels est tiré au sort. Si le nombre d'équipes qui s'affronte est impair, le jury nomine des membres dans l'organisation pour constituer une équipe temporaire. Les équipes vaincues au premier duel marque zéro point et ne participent pas aux duels suivants.

(Exemple pour 10 équipes inscrites) :

Tirage au sort des premiers duels :

Equipe 4 contre Equipe 8 Equipe 4 gagne

Equipe 9 contre Equipe 6 Equipe 9 gagne

Equipe 2 contre Equipe 10 Equipe 2 gagne

Equipe 5 contre Equipe 7 Equipe 7 gagne

Equipe 1 contre Equipe 3 Equipe 3 gagne

Seconds duels :

Equipe 9 contre Equipe 7	Equipe 7 gagne	Equipe 4 : 2 points
Equipe 3 contre Equipe 4	Equipe 4 gagne	Equipe 5 : 0 point
Equipe 2 contre ORGA	Equipe 2 gagne	Equipe 6 : 0 point
Troisièmes duels :		Equipe 7 : 3 points
Equipe 7 contre Equipe 4	Equipe 7 gagne	Equipe 8 : 0 point
Ce qui donne le classement suivant :		Equipe 9 : 1 point
Equipe 1 : 0 point		Equipe 10 : 0 point
Equipe 2 : 2 points		
Equipe 3 : 1 point		

A la fin des jeux, si certaines équipes sont exæquo, elles s'affronteront sur une épreuve classique de tir à la corde. Pour cette épreuve, chaque équipe devra présenter 4 co-équipiers.

Le fair-play sera pris en compte par les organisateurs lors de chaque jeu via d'éventuels points de pénalité. Ainsi, le jury, souverain, peut prodiguer un point de pénalité sur certaines épreuves à certaines équipes si celles-ci ont un comportement inadapté.

Le retard de présentation ou d'organisation à une épreuve peut notamment amener cette pénalité de 1 point pour l'équipe, voir sa disqualification pour l'épreuve. Le jury a le droit sans préavis de disqualifier une équipe–ou un de ses membres –d'une épreuve s'il y a un comportement anti fair-play flagrant (tricherie, comportement anti sportif, insulte...).

Le jury peut également exclure (en accord avec les organisateurs) définitivement une équipe–ou un de ses membres –des jeux pour une même raison. En cas de disqualification à une épreuve de l'équipe, celle-ci marque 0 point. En cas de disqualification d'un de ses membres, le point de pénalité s'applique automatiquement. Le jury décide selon la situation s'il doit compter les points de cette équipe pour l'épreuve (moins le point de pénalité).

6.3 Liste des disciplines

Le règlement de chaque épreuve sera affiché.

Les disciplines retenues sont les suivantes :

- Relais Biathlon (3 tours mi lac Vélo par juniors à partir de 8 ans et mi lac course par un adulte)
- foot bulles 3 contre 3 match 10min
- mur des champions 2 adultes
- basket 3 contre 3 match 10 min
- Parcours sumos adultes et juniors
- Beach Volley 2 contre 2 match 10 minutes
- rodeo à la corde 4 participants
- ventriglisse 10 tours à partir de 6 ans
- Egaliseur rugby 2 adultes + 2 juniors
- Aquaparc 6 participants à partir de 8ans
- Course en sac 2 participants adultes /junior (6ans)
- Corde à sauter max de tour en 2 min (1adulte – 1 junior 6 ans)

Les disciplines sont susceptibles d'être modifiées.

6.4 Récompenses

L'équipe qui remporte Intervillages Lomagne 2025 est celle qui a obtenu le plus de points sur le tableau des médailles. Le « Trophée Intervillages Lomagne 2025 » sera remis par Monsieur le Maire de Beaumont de Lomagne et sera accompagné **des élus du conseil municipal des enfants de Beaumont de Lomagne**.

6.5 LITIGE

En cas de contestation, les équipes plaignantes devront s'adresser par la voix de leur capitaine à l'organisateur qui jugera de la recevabilité de cette demande et en fera l'examen. Pour rappel, ces jeux ne sont ni un championnat, ni un tournoi de sélection pour les jeux olympiques.

L'abus de contestation est mauvais pour la santé le bon déroulement de la journée et pourra être sanctionné.

7 LIMITE DE RESPONSABILITE

Du fait de son engagement, le participant déclare avoir pris connaissance et accepté les dispositions légales et règlementaires relatives au droit de reproduction publique par l'image de l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile. Les participants doivent contrôler si leur assurance leur permet de participer à ce type d'évènement. Toute personne non inscrite ainsi que toute personne abandonnant l'épreuve sans en avertir les organisateurs ne pourra prétendre aux garanties de l'assurance.

Chaque participant s'engage à être dans une condition physique convenable pour la pratique du sport et n'avoir aucune contre-indication médicale pour la pratique d'une activité physique. Les gens souffrant d'une pathologie pouvant entraîner une dégradation de leur état de santé lors de la pratique des jeux doivent se rapprocher de leur médecin traitant pour obtenir un avis favorable.

L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la dégradation de l'état de santé d'un participant. D'autre part, l'organisateur ne sera pas responsable d'un incident si les participants ne respectent pas ou ne font pas un usage correct du matériel mis à disposition lors des épreuves.

8 ANNULATION

L'organisation se réserve le droit d'annuler sans préavis la manifestation. Les équipes seront prévenues par l'intermédiaire du numéro de téléphone qu'elles auront renseigné lors de leur inscription. Dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à un quelconque dédommagement.